



Ville de Châteauneuf-sur-Charente
 Membres en exercice : 27
 Membres présents : 16
 Suffrages exprimés : 24

République Française

Délibération N° 2024-025
 Conseil Municipal du 27 mars 2024

DATE DE CONVOCATION : 14 MARS 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – B. LAFAYE – M. VILLEGIER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – F. GUIRAO – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à K. GAI – J.F. CESSAC donne pouvoir à B. LAFAYE – P. ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – A. DUBRUN donne pouvoir à T. DEGRANDE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : G. MIGNON – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – A. DUBRUN – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS NON EXCUSÉS : P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. RAFIN

BUDGET ANNEXE CŒUR DE PAYS – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2023,

Vu la délibération relative à l'adoption du Compte Administratif 2023,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe Cœur de Pays comme suit :

Fonctionnement

| | |
|--|---------------------|
| Résultat de l'exercice (a) : | 34 370,47 € |
| Résultat antérieur reporté (b) : | 211 285,49 € |
| Résultat de fonctionnement à affecter (a+b) : | 245 655,96 € |

Investissement

| | |
|--|----------------------|
| Résultat de l'exercice (c) : | - 15 105,29 € |
| Résultat antérieur reporté (d) : | 3 405,84 € |
| Résultat d'investissement (c+d) : | - 11 699,45 € |
| Restes à réaliser (e) : | - € |
| Déficit de financement d'investissement (c+d+e) : | - 11 699,45 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.

AR Prefecture

016-211600903-20240327-2024_25-DE
Reçu le 03/04/2024

Affectation

| | |
|--|---------------|
| Affectation en réserves en investissement (R 1068) : | 11 699,45 € |
| Report en fonctionnement (R 002) : | 233 956,51 € |
| Report en investissement (D 001) : | - 11 699,45 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR** d'affecter les résultats de l'exercice 2023 sur le budget primitif 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE